

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00187 Numéro SIREN : 812 717 320 Nom ou dénomination : EUREX - AUDIT RHONE-ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/010645

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **D'ANNECY**

Date : 01/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/010645**
n° de gestion : **2016B00187**
n° SIREN : **812 717 320 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 01/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

EUREX - AUDIT RHONE-ALPES
1 Rue Du Champ De la Vigne Seynod 74600 ANNECY

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels





EUREX

FAIRE DE L'AUDACE
VOTRE CAPITAL

MEMBER OF  **SFAI**

COMPTES ANNUELS 2019

SAS EUREX AUDIT RHONE-ALPES

1 Rue du Champ de la Vigne

74600 SEYNOD

NAF : 6920Z

SIRET : 81271732000012

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME



SAS EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE

40 rue de la Françon

73420 VOGLANS

04.79.54.44.05

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 30/09/2019

Néant ☐

ACTIF		Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 30/09/2019 ③	Net 30/09/2018 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012		
- Autres	014		016		
Immobilisations corporelles	028		030		
Immobilisations financières (1)	040		042		
(5) TOTAL I	044		048		
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
Stocks marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2) clients et comptes rattachés	068	198 076	070	198 076	138 642
Créances autres (3)	072	48 977	074	48 977	58 482
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	66 089	086	66 089	76 667
Charges constatées d'avance	092		094		
TOTAL II	096	313 142	098	313 142	273 791
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	313 142	112	313 142	273 791

PASSIF		30/09/2019	30/09/2018
Capital social ou individuel	120	10 000	10 000
Écarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	21	21
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		
Report à nouveau	134	-1 001	-29
Résultat de l'exercice	136	2 499	-972
Provisions réglementées	140		
TOTAL I	142	11 519	9 020
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	244 418	222 854
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	57 205	41 917
Produits constatés d'avance	174		
TOTAL III	176	301 623	264 771
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	313 142	273 791

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 30/09/2019

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE				30/09/2019	30/09/2018
Ventes de marchandises			209	210	
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)		215	214	
Production vendue services			217	218	409 017
Production stockée				222	296 684
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	409 018
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier)		immobilier)		242	405 716
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE			243	244	296 641
Rémunérations du personnel				250	949
Charges sociales				252	
Dotations aux amortissements				254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	15
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				
Total des charges d'exploitation (II)				264	405 731
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	3 287
Produits financiers			III	280	
Produits exceptionnels			IV	290	
Charges financières			V	294	204
Charges exceptionnelles :	- Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		VI	300	
	- Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				
Impôts sur les bénéfices			VII	306	583
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	2 499
B - RÉSULTAT FISCAL				312	2 499
Report le bénéfice comptable colonne 1, déficit comptable colonne 2				314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	583
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecart valeurs	248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Déductions					
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)	138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992
ZFA 44 quaterdecies	345	Investissements outre mer	344	Créance report en arrière du déficit	346
Divers, dont :		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	653		350
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356
Déficits antérieurs reportables				(dont imputés sur le résultat)	360
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370

EUREX – AUDIT RHONE-ALPES

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €

Siège social : 1 rue du Champ de la vigne

SEYNOD

74600 ANNECY

* * *

SIREN 812.717.320 RCS ANNECY

* * *

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 MARS 2020

Résolution adoptée par l'Assemblée Générale concernant l'affectation des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice social clos le 30 septembre 2019 s'élevant à la somme nette de 2.499,17 €, savoir :

- Au compte « Report à Nouveau » en amortissement des pertes antérieures, ci	1.000,82 €
soit sur le solde de 1.498,35 €	
- A la réserve légale, 5%, ci	74,92 €
- Au compte « Autres Réserves », le solde, ci	1.423,43 €
Total égal au bénéfice de l'exercice, ci	2.499,17 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois premiers exercices sociaux.

Pour Copie Certifiée Conforme
LA PRESIDENTE



GALET-OLDRA

AUDIT & CONSEIL

ASSOCIÉS

Christian ALLOMBERT

Hervé KRUGER

C.F.H EXPERTS ASSOCIÉS

EUREX AUDIT RHÔNE-ALPES

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros

Siège Social : 1, Rue du Champ de la Vigne
SEYNOD

74600 ANNECY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

GALET-OLDRA

AUDIT & CONSEIL

ASSOCIÉS

Christian ALLOMBERT

Hervé KRUGER

C.F.H EXPERTS ASSOCIÉS

EUREX AUDIT RHÔNE-ALPES

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros

Siège Social : 1, Rue du Champ de la Vigne

SEYNOD

74600 ANNECY

---:---:---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

---:---:---

Aux associés,

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société "EUREX AUDIT RHÔNE-ALPES" relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le point suivant :

- ☞ absence d'annexe comptable : la société se prévaut de la dispense d'annexe comptable mentionnée à l'article L. 123-16-1 du Code de Commerce.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

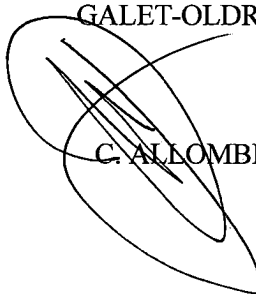
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Annecy, le 04 Mars 2020

GALET-OLDRA SA
C. ALLOMBERT



ANNEXE SUR LA DESCRIPTION PLUS DETAILLEE
DE LA RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 01/10/2018 au 30/09/2019			Au 30/09/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I				
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	198 076		198 076	138 642
Autres	48 977		48 977	58 482
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres titres				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	66 089		66 089	76 667
<i>Charges constatées d'avance</i>				
TOTAL II	313 142		313 142	273 791
Frais d'émission d'emprunt à étaler	III			
Primes de remboursement des obligations	IV			
Ecart de conversion actif	V			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	313 142		313 142	273 791

Bilan Passif

BILAN PASSIF	Du 01/10/2018	Du 01/10/2017
	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé) 10 000	10 000	10 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
- Légale	21	21
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-1 001	-29
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 499	-972
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	11 519	9 020
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL I (bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
TOTAL II		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
-auprès des établissements de crédit		
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	244 418	222 854
Dettes :		
- Fiscales et sociales	44 905	41 917
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 300	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	301 623	264 771
Ecart de conversion passif	IV	
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV)	313 142	273 791

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Du 01/10/2018 au 30/09/2019			An 30/09/2018
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens				
- De services	409 017		409 017	296 684
Chiffre d'affaires net	409 017		409 017	296 684
Production : - Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL I			409 018	296 684
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			405 716	296 641
Impôts, taxes et versements assimilés				949
Salaires et traitements				
Charges sociales				
- Amortissements sur immobilisations				
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Dotations aux :				
Autres charges			15	
TOTAL II			405 731	297 590
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			3 287	-906
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			204	66
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL VI			204	66
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			-204	-66
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			3 082	-972

Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL VII		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participations des salariés IX		
Impôts sur les bénéfices X	583	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	409 018	296 684
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	406 518	297 656
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	2 499	-972